

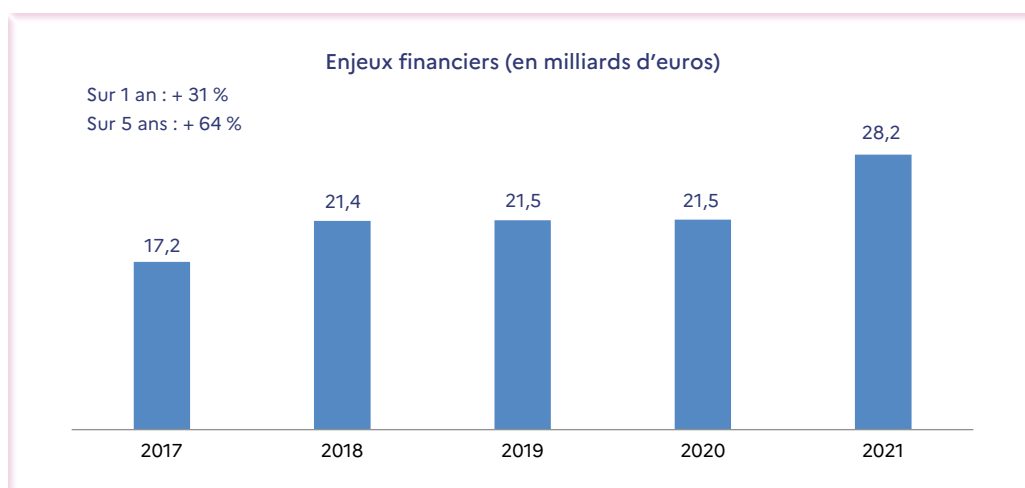
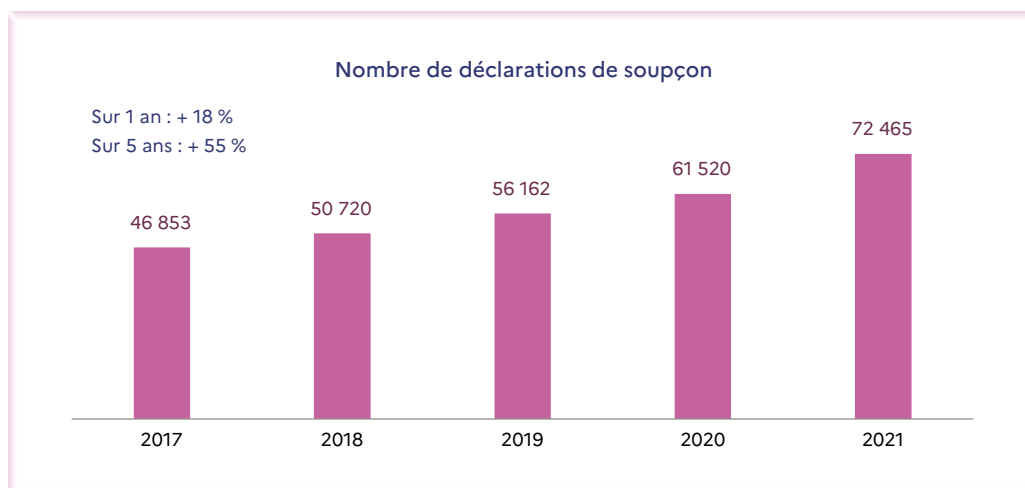
# ACTIVITÉ DÉCLARATIVE DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS

## Sommaire des fiches par professions

<b>FICHE 1.</b>	Banques et établissements de crédit.....	<b>111</b>
<b>FICHE 2.</b>	Établissements de paiement.....	<b>113</b>
<b>FICHE 3.</b>	Établissements de monnaie électronique.....	<b>114</b>
<b>FICHE 4.</b>	Secteur de l'assurance.....	<b>115</b>
<b>FICHE 5.</b>	Changeurs manuels.....	<b>117</b>
<b>FICHE 6.</b>	Prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) .....	<b>118</b>
<b>FICHE 7.</b>	Conseillers et intermédiaires en financement participatif .....	<b>119</b>
<b>FICHE 8.</b>	Greffiers des tribunaux de commerce.....	<b>120</b>
<b>FICHE 9.</b>	Notaires .....	<b>121</b>
<b>FICHE 10.</b>	Avocats et CARPA.....	<b>123</b>
<b>FICHE 11.</b>	Huissiers de justice .....	<b>124</b>
<b>FICHE 12.</b>	Administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (AJMJ) .....	<b>125</b>
<b>FICHE 13.</b>	Experts-comptables et Commissaires aux comptes.....	<b>127</b>
<b>FICHE 14.</b>	Secteur de l'art et du luxe .....	<b>130</b>
<b>FICHE 15.</b>	Activités de domiciliation.....	<b>132</b>
<b>FICHE 16.</b>	Professionnels de l'immobilier .....	<b>133</b>
<b>FICHE 17.</b>	Secteur du jeu.....	<b>134</b>

## FICHE 1. Banques et établissements de crédit

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	46 853	50 720	56 162	61 520	72 465
<b>Enjeux financiers (en milliards d'euros)</b>	17,2	21,4	21,5	21,5	28,2
<b>Nombre de droits de communication</b>	10 039	10 887	29 640	10 866	13 190



L'activité déclarative en 2021 des établissements de crédit a poursuivi sa tendance à la hausse, observée depuis 2017, avec une progression de 18 % du nombre de signalements adressés à TRACFIN entre 2020 et 2021.

Encore marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a une nouvelle fois démontré la robustesse du dispositif LCB-FT en France à travers la capacité d'adaptation de ces professionnels à remplir leurs obligations déclaratives.

S'agissant de la qualité des déclarations de soupçon, de leur pertinence au regard de l'analyse nationale des risques et des typologies déclarées, TRACFIN relève les faits saillants suivants :

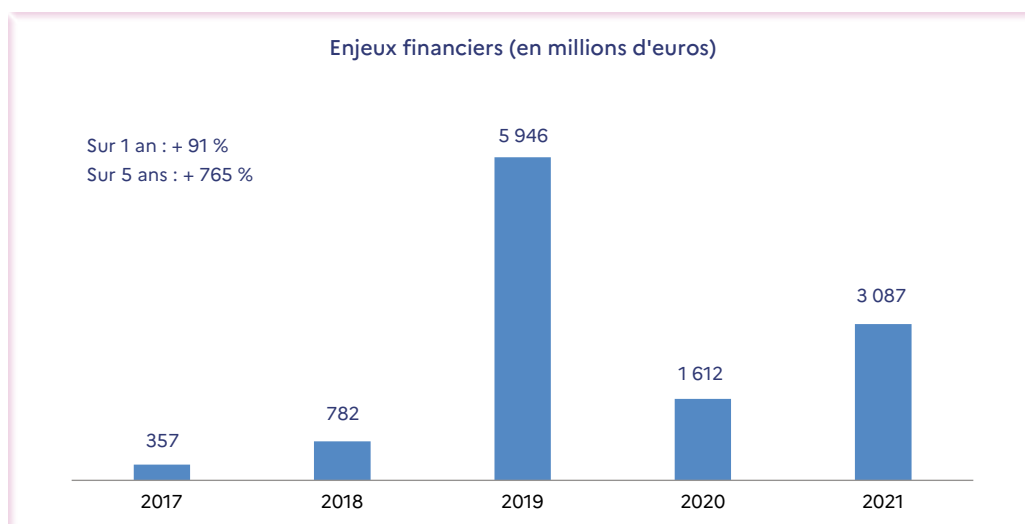
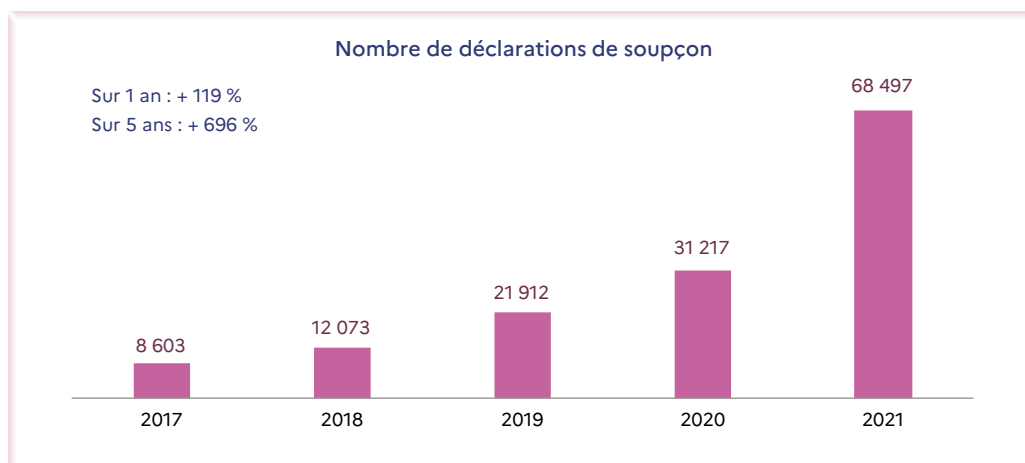
- Les soupçons portant sur des infractions sous-jacentes de travail dissimulé ou d'escroquerie sont explicites, tout comme des soupçons de blanchiment mettant en évidence des circuits d'évacuation des fonds vers l'étranger. Ces typologies de fraude et de blanchiment paraissent bien détectées par les établissements de la place. Certaines déclarations de soupçon présentent une plus-value particulièrement significative lorsqu'elles font état de soupçons de réseaux de fraudes.
- Les déclarations de soupçon portant sur de l'activité non déclarée, des revenus d'origine indéterminés, des versements ou des retraits d'espèces de montants significatifs sans justification représentent la majorité des signalements du secteur.
- La tendance globale sur les déclarations de soupçon liées au financement du terrorisme est en progression constante depuis ces cinq dernières années.
- Les déclarations de soupçon émises dans le cadre de la correspondance bancaire présentent, à titre général, une qualité d'analyse et une pertinence avérée.
- Malgré la maturité du secteur, TRACFIN constate toujours des marges de progression dans l'appréhension du soupçon (ex. : une analyse des faits trop concise est par exemple un facteur de faiblesse dans l'analyse du soupçon)

Les signalements effectués par les établissements relevant du segment de la banque privée sont dans l'ensemble de bonne qualité et le soupçon est généralement bien caractérisé. Si les risques spécifiques identifiés en 2021 confirment l'orientation majoritairement fiscale des infractions contenues dans les déclarations de soupçon adressées à TRACFIN (donation déguisée, détention de comptes à l'étranger et revenus d'origine indéterminée), en cohérence avec une clientèle disposant d'un patrimoine important, l'escroquerie au détriment de cette même clientèle est, en retour, également présente. Les déclarations de soupçon en provenance des établissements de ce segment continuent de susciter d'importantes attentes de la part de TRACFIN au regard de la singularité des opérations qui peuvent être effectuées (montants élevés, dimension internationale, montages complexes, présence de trusts, représentation du client par un tiers).

## FICHE 2. Établissements de paiement

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	8 603	12 073	21 912	31 271	68 497
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	357	782	5 946	1 612	3 087
<b>Nombre de droits de communication</b>	4 052	5 285	7 207	5 302	6 174

Au sein de cette catégorie d'assujettis, les établissements de paiement réalisant de la transmission de fonds sont largement prépondérants. Aussi, le nombre de DS dans le secteur des transmetteurs de fonds poursuit une croissance exponentielle en 2021.



### FICHE 3. Établissements de monnaie électronique

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	178	507	2 020	3 683	3 116
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	3	189	121	358	740
<b>Nombre de droits de communication</b>	51	179	518	717	782

Après une très forte croissance en 2020 (+ 82 %), l'activité déclarative du secteur des établissements de monnaie électronique (EME), secteur très hétérogène en terme de taille de structure et d'activité, a connu une légère diminution (- 15 %).

Malgré cette tendance, le nombre croissant de DS avec des enjeux élevés ainsi que l'augmentation du nombre de droits de communication adressés aux EME révèlent une amélioration qualitative globale.

## FICHE 4. Secteur de l'assurance

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	5 283	5 863	5 332	5 093	6 596
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	1 139	2 387	2 426	1 690	1 139
<b>Nombre de droits de communication</b>	255	266	248	246	133

### *dont Compagnies d'assurance*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	4 939	5 409	4 794	4 564	5 435
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	998	1 250	1 991	1 491	1 053
<b>Nombre de droits de communication</b>	223	242	233	224	115

### *dont Intermédiaires en assurance*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	103	108	144	105	413
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	119	1 117	389	166	59
<b>Nombre de droits de communication</b>	11	4	9	1	4

### *dont Mutuelle et institutions de prévoyance*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	241	346	394	424	748
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	22	21	46	33	26
<b>Nombre de droits de communication</b>	21	20	6	21	14

La croissance de 30 % du flux déclaratif observée en 2021 sur le secteur de l'assurance est forte et d'autant plus notable qu'elle fait suite à des années de hausse modérée (+ 11 % en 2018) voire de baisse du flux déclaratif (- 9 % en 2019, - 5 % en 2020).

Les efforts déclaratifs des intermédiaires d'assurance d'une part et des mutuelles et institutions de prévoyance d'autre part sont particulièrement importants avec des hausses respectives de 293 % et de 76 % de leur flux déclaratif en 2021.

La hausse des déclarations de soupçon de financement de terrorisme est très marquée (+ 78 %) sur le secteur. Plusieurs déclarations de soupçon d'intérêt ont été reçues dans le secteur « incendies, accidents et risques divers » (IARD) évoquant des montages complexes, des réseaux de fraude organisée et des présomptions de corruption. Par ailleurs, il est intéressant de noter que le vecteur de l'immobilier est souvent présent dans les déclarations avec soupçon de blanchiment.

## LA LCB-FT DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE



En juillet 2021, TRACFIN publiait le 19<sup>e</sup> numéro de sa Lettre d'information. Destinée aux professionnels, cette édition soulignait l'apport du secteur dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'hétérogénéité du secteur et la nature transverse des produits d'assurance contribuent à l'émergence de nombreuses typologies de fraude et de criminalité financière observées par TRACFIN qui poursuit son travail de sensibilisation et de communication sur les bonnes pratiques en matière de LCB-FT. Ce numéro présente également les contributions de Dominique LABOUREIX, Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de Maxence BIZIEN, Directeur de l'Agence de lutte contre la fraude à l'assurance (Alfa).

## FICHE 5. Changeurs manuels

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	1 810	1 379	1 468	799	837
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	55	47	49	35	59
<b>Nombre de droits de communication</b>	25	40	19	19	11

Le secteur des changeurs manuels connaît une activité déclarative en progression de 5 % entre 2020 et 2021. Comme souligné dans le précédent rapport, ce secteur a été très fortement impacté économiquement par la pandémie de COVID-19 en raison de ses répercussions sur les flux touristiques. Mis en perspective avec l'année 2018, les volumes déclaratifs ainsi que les droits de communication adressés ces deux dernières années mettent en évidence les effets économiques de la crise sanitaire sur ce secteur.

Par ailleurs, on observe une forte concentration de l'activité déclarative sur à peine un quart des établissements autorisés à exercer la profession de changeur manuel par l'ACPR (66 déclarants à TRACFIN pour 212 changeurs manuels autorisés).



## FICHE 6. Prestataires de services sur actifs numériques (PSAN)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	13	20	37	87	312
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	0	1	1	6	164
<b>Nombre de droits de communication</b>	3	20	34	139	35

L'année 2021 marque une augmentation spectaculaire (+ 259 %) de l'activité déclarative des prestataires de service sur actifs numériques. Trois raisons principales peuvent être avancées pour expliquer cette croissance :

- le nombre sans cesse croissant de PSAN enregistrés auprès de l'AMF<sup>87</sup> ;
- la montée en puissance des dispositifs LCB-FT au sein de ces établissements ;
- l'essor auprès d'une population plus large de l'usage des cryptoactifs qui conduit à un développement de la clientèle avec, incidemment, des personnes cherchant à profiter d'éventuelles vulnérabilités LCB-FT du secteur.

TRACFIN remarque cependant qu'un important volume de déclarations de soupçon est polarisé par quelques établissements lorsque d'autres ont une activité déclarative très réduite.

## LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT) DANS LE SECTEUR DES PSAN



TRACFIN a publié en mars 2022 le 20<sup>e</sup> numéro de sa Lettre d'information destinée aux professionnels de la LCB-FT consacré aux PSAN. Celui-ci aborde les problématiques que peuvent rencontrer les professionnels de ce secteur dans leur démarche déclarative et propose également un point sur l'actualité législative, institutionnelle et internationale. Des contributions de partenaires institutionnels de TRACFIN complètent ce numéro : Faustine FLEURET, Présidente l'Association pour le Développement des Actifs Numériques (Adan), Guillaume POU-PARD, Directeur de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), et Julien GOLDSZLAGIER, vice-procureur, adjoint de la section J2-JIRS/JUNALCO Criminalité financière au parquet de Paris.

Ce numéro soulignait le nombre croissant de déclarations de soupçon transmises à TRACFIN par les PSAN. Depuis leur assujettissement au dispositif LCB-FT dans le cadre de la loi PACTE du 22 mai 2019, le nombre de DS transmises par ce secteur a été multiplié par 8,5.

87. 38 prestataires de service sur actifs numériques sont enregistrés auprès de l'AMF en juin 2022. Source : AMF.

## FICHE 7. Conseillers et intermédiaires en financement participatif

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	25	73	1 754	2 118	615
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	3	3	5	7	4
<b>Nombre de droits de communication</b>	3	42	58	25	135

### *dont Conseillers en investissements participatifs*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	2	1	3	12	11
<b>Enjeux financiers (en milliers d'euros)</b>	241	0	483	323	692
<b>Nombre de droits de communication</b>	1	0	0	1	0

### *dont Intermédiaires en financement participatif*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	23	72	1 751	2 106	604
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	2	3	5	7	3
<b>Nombre de droits de communication</b>	2	42	58	24	135

## FICHE 8. Greffiers des tribunaux de commerce

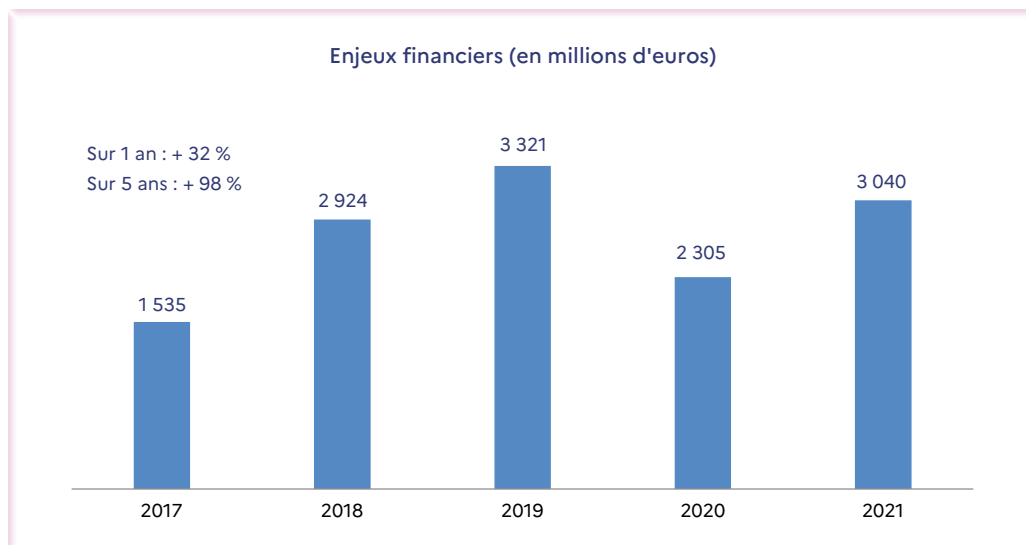
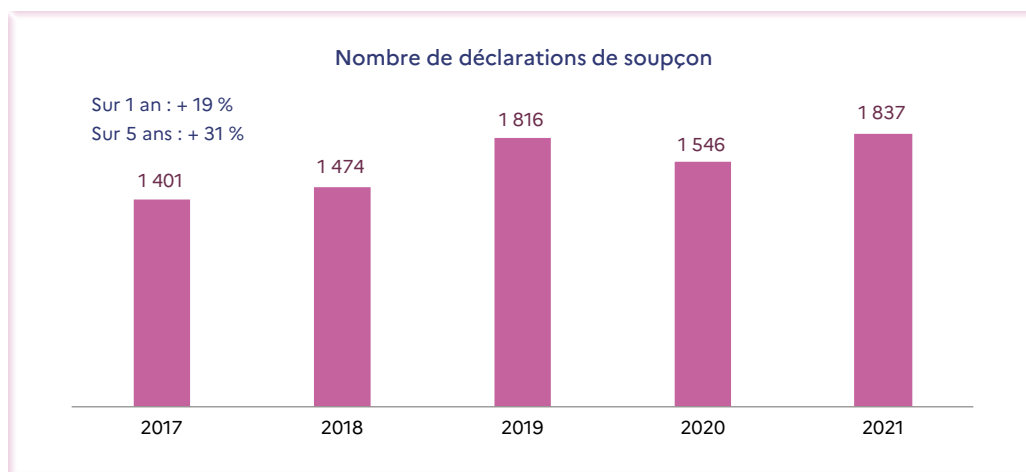
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	-	-	-	720	1 095
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	-	-	-	36	106
<b>Nombre de droits de communication</b>	-	-	-	8	48

L'activité déclarative des greffiers des tribunaux de commerce (GTC) poursuit sa forte hausse<sup>88</sup>, avec une progression de 52 % du nombre de déclarations de soupçon entre 2020 et 2021. De surcroît, l'année 2021 a été marquée par un nombre élevé de droits de communication émis par le Service pour enrichir des dossiers d'investigation et obtenir, par le biais des GTC, des informations complémentaires.

88. Les greffiers des tribunaux de commerce sont soumis au dispositif LCB-FT depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

## FICHE 9. Notaires

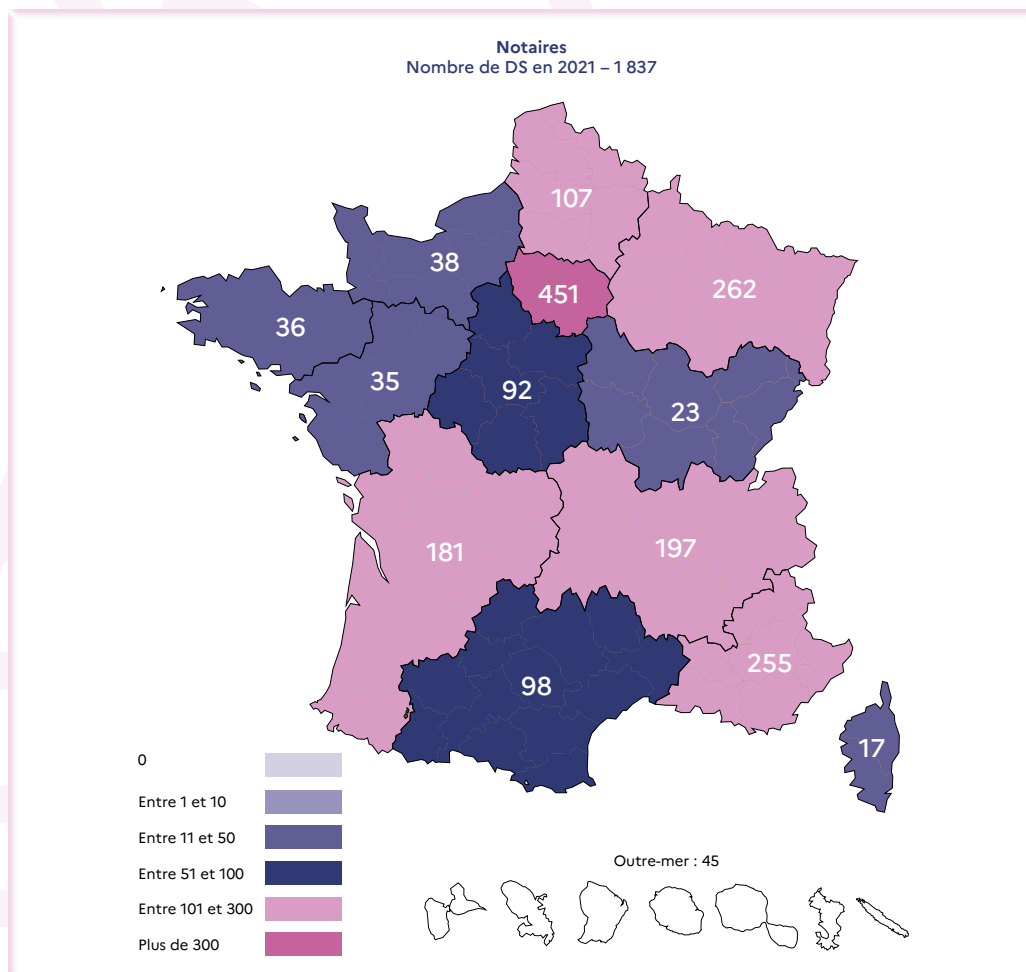
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	1 401	1 474	1 816	1 546	1 837
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	1 535	2 924	3 321	2 305	3 040
<b>Nombre de droits de communication</b>	232	247	165	179	136



## MISE EN LIGNE DE LA BROCHURE « LE DISPOSITIF LCB-FT APPLIQUÉ À LA PROFESSION DU NOTARIAT »



Publié fin mars 2022, ce document pédagogique a pour objectif de faciliter l'appropriation par les notaires de leurs obligations LCB-FT et leur mise en œuvre concrète. Construit sous forme de courtes fiches avec tableaux et schémas qui en facilitent la lecture et la compréhension, il permettra aux professionnels du notariat de détecter avec efficacité les opérations à signaler à TRACFIN. Plusieurs illustrations typologiques présentant des situations à risque aideront les notaires dans l'application quotidienne de leurs obligations. Les professionnels trouveront également les réponses aux questions qu'ils se posent fréquemment, notamment sur la confidentialité des informations transmises à TRACFIN et à l'autorité judiciaire.



## FICHE 10. Avocats et CARPA

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	0	1	12	16	22
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	0	0	8	278	196
<b>Nombre de droits de communication</b>	0	0	4	13	4

### *dont Avocats*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	0	1	12	4	6
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	0	0	8	7	3
<b>Nombre de droits de communication</b>	0	0	4	0	2

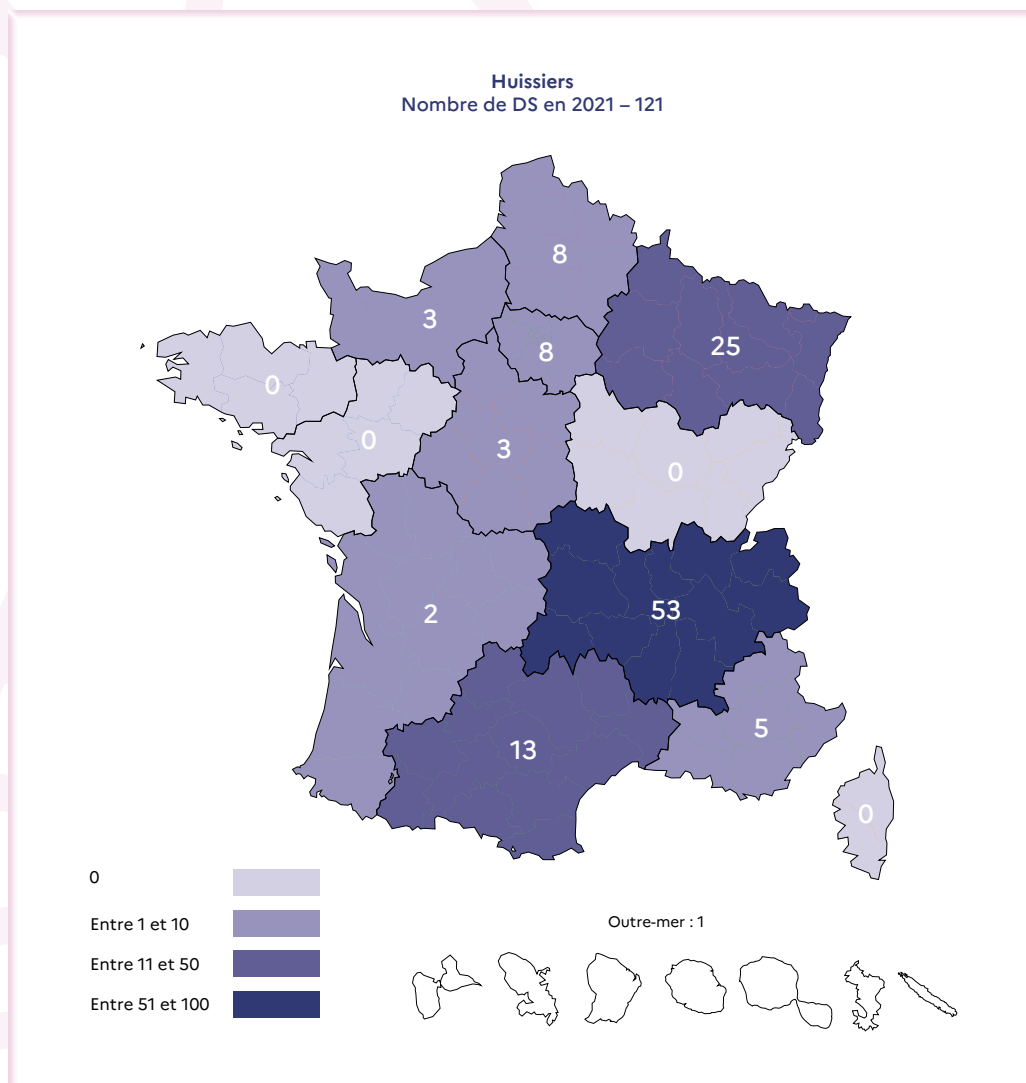
### *dont CARPA<sup>89</sup>*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	-	-	-	12	16
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	-	-	-	272	193
<b>Nombre de droits de communication</b>	-	-	-	13	2

89. Les CARPA sont soumis au dispositif LCB-FT depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

## FICHE 11. Huissiers de justice

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	109	121	134	65	121
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	1	1	6	24	1
<b>Nombre de droits de communication</b>	0	1	2	2	3



## FICHE 12. Administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (AJMJ)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	932	862	1 272	1 098	1 056
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	787	1 624	3 557	1 336	3 152
<b>Nombre de droits de communication</b>	40	35	43	23	31

Avec 1056 déclarations de soupçon adressées à TRACFIN en 2021, l'effort collectif des AJMJ à la détection reste équivalent à celui de l'an dernier en volume (1 098 signalements adressés en 2020).

D'un point de vue qualitatif, l'examen des déclarations de soupçon révèle un net effort d'analyse par les déclarants. En effet, la grande majorité des signalements présente un exposé des faits détaillé et un effort de caractérisation du soupçon. Il convient également de souligner l'effort de la profession qui tend à systématiser l'ajout de documents en appui de la déclaration.

L'utilisation du portail ERMES est de nouveau en hausse en 2021, puisque près de 4 signalements sur 5 ont été adressés à TRACFIN via la plateforme déclarative. En comparaison, le taux d'utilisation d'ERMES était de 50 % en 2018, 59 % en 2019 et 72 % en 2020.

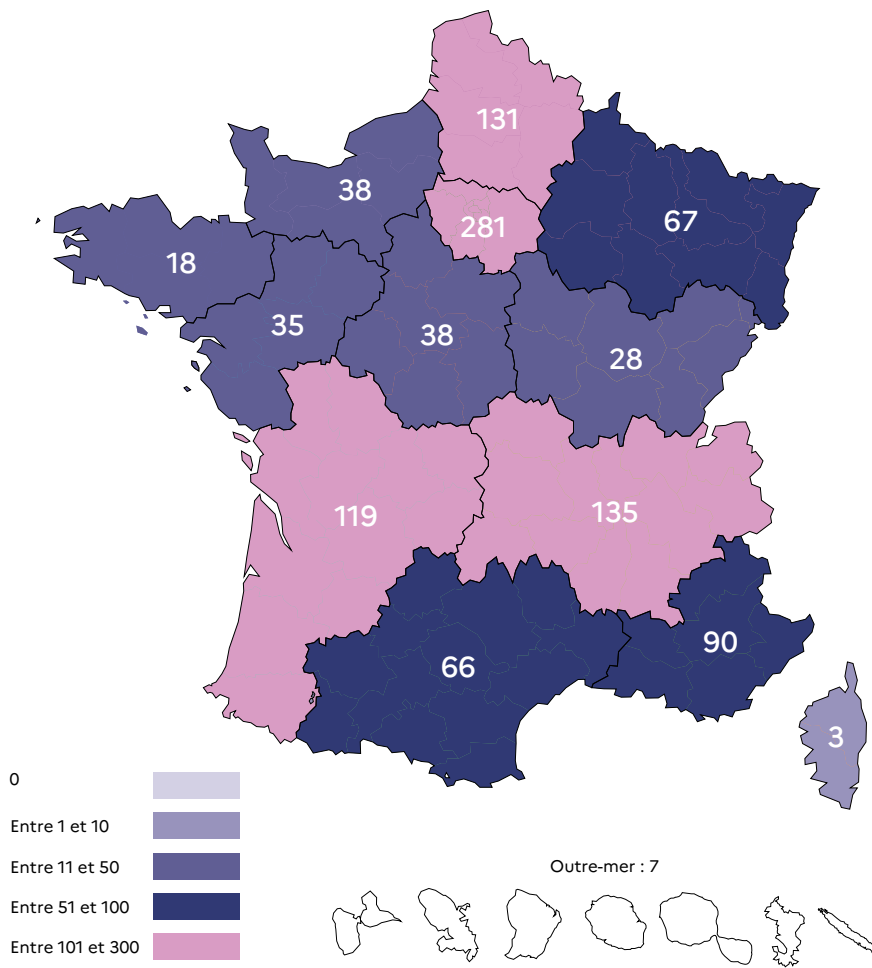
TRACFIN encourage l'ensemble des professionnels assujettis à recourir à la télédéclaration.

En cohérence avec l'ANR, les typologies signalées à TRACFIN portent principalement sur des infractions au code de commerce (abus de biens sociaux, banqueroute) et de la fraude fiscale (minoration du chiffre d'affaires).

Les signalements des AJMJ donnent lieu à des externalisations en justice.



**Administrateurs de justice et mandataires judiciaires**  
 Nombre de DS en 2021 – 1 056



## FICHE 13. Experts-comptables et Commissaires aux comptes

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	665	590	603	629	747
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	1 192	578	483	786	690
<b>Nombre de droits de communication</b>	253	341	423	348	441

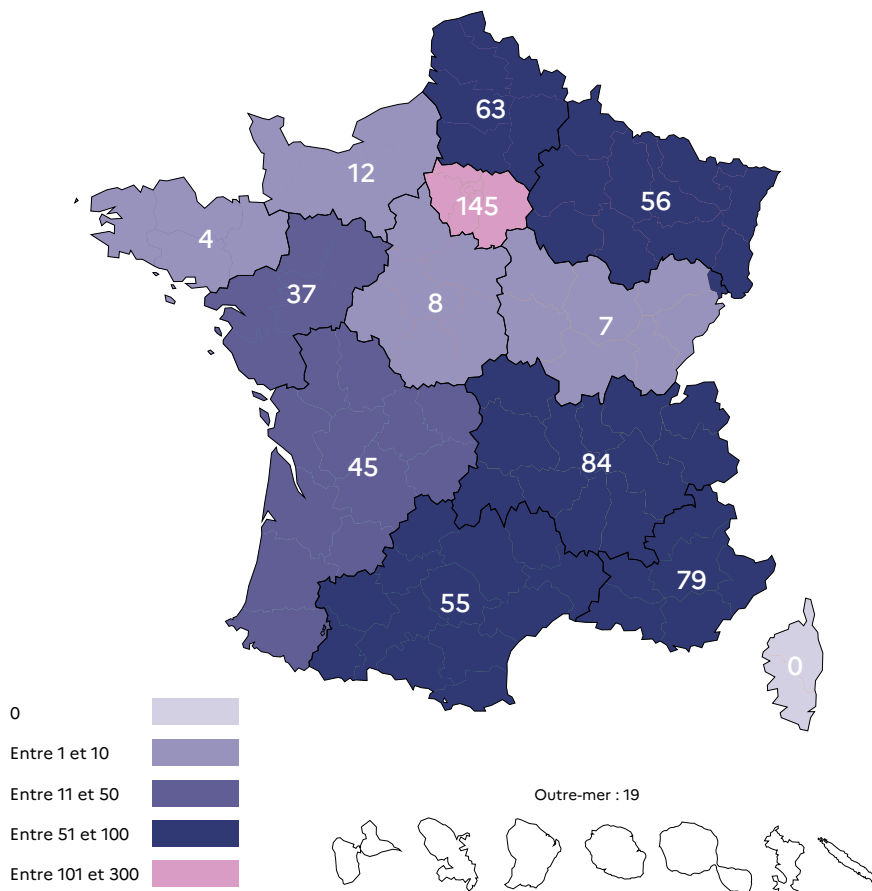
### *dont Experts-comptables*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	514	466	507	516	614
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	505	363	334	257	355
<b>Nombre de droits de communication</b>	224	315	393	320	409

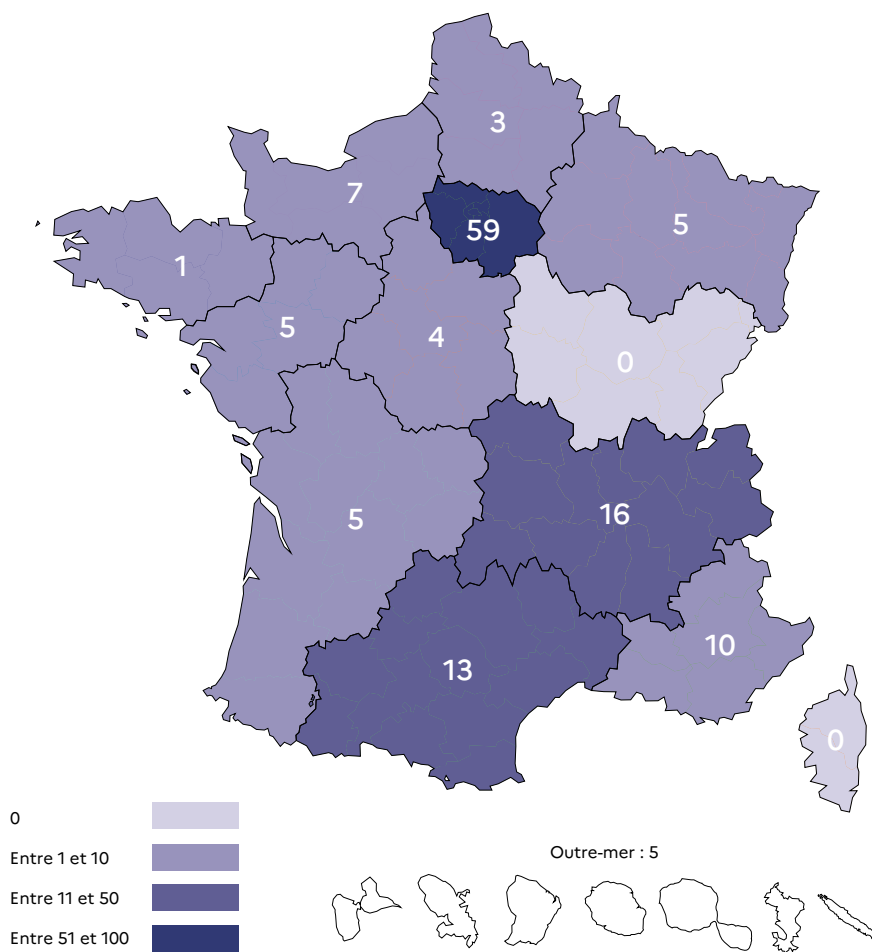
### *dont Commissaires aux comptes*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	151	124	96	113	133
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	686	215	149	529	335
<b>Nombre de droits de communication</b>	29	26	30	28	32

Experts-comptables  
Nombre de DS en 2021 – 614



Commissaires aux comptes  
 Nombre de DS en 2021 – 133



## FICHE 14. Secteur de l'art et du luxe

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	75	56	82	91	92
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	5	58	5	26	34
<b>Nombre de droits de communication</b>	5	11	13	20	92

Consécutivement à l'ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020, les commerçants de métaux précieux ou de pierres précieuses ont été dissociés des opérateurs visés à l'article L561-2 11° du CMF. Ils relèvent désormais d'une réglementation spécifique visée au 11° *bis*.

Les déclarations, entrant dans le périmètre déclaratif du L561-2 11° du CMF, sont désormais enregistrées au titre des commerçants de biens.

### *dont Commissaires-priseurs, sociétés de vente*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	67	40	72	69	65
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	4,6	56,9	3,8	15,2	6,8
<b>Nombre de droits de communication</b>	5	10	11	20	90

En 2021, 65 DS ont été transmises à TRACFIN par les commissaires-priseurs et sociétés de ventes aux enchères publiques, soit – 6 % par rapport à 2020.

Si la qualité des DS connaît de timides améliorations, la quantité de déclarations transmises demeure peu cohérente au regard du niveau de risque élevé identifié par l'ANR de BC-FT pour le secteur de l'art et du luxe.

Les principaux critères d'alerte contenus dans les 54 DS transmises à TRACFIN, au titre de ventes volontaires, concernaient : le changement de bénéficiaire effectif, le fractionnement des règlements, les paiements en espèces, le recours à des comptes extraterritoriaux ou à un intermédiaire ainsi que les règlements par une (ou des) tierce(s) personne(s).

Les soupçons nés de ventes judiciaires étaient pour leur part liés à des fraudes à la TVA, ou à des rachats/reventes de matériels consécutivement à des liquidations judiciaires, à des paiements fractionnés en provenance de diverses personnes, mais également à des soupçons de corruption.

*dont Commerçants de biens*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	1	3	1	0	9
<b>Enjeux financiers (en milliers d'euros)</b>	38	100	20	0	8 469
<b>Nombre de droits de communication</b>	0	0	0	0	0

*dont Commerçants de métaux et pierres précieuses*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	6	9	8	15	4
<b>Enjeux financiers (en milliers d'euros)</b>	330	733	617	716	1 188
<b>Nombre de droits de communication</b>	0	1	2	0	0

*dont Négociant ou intermédiaires dans le commerce d'œuvres d'arts, d'antiquités*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	1	4	1	7	14
<b>Enjeux financiers (en milliers d'euros)</b>	25	368	10	10 568	17 528
<b>Nombre de droits de communication</b>	0	0	0	0	2

## FICHE 15. Activités de domiciliation

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	31	22	23	25	105
<b>Enjeux financiers (en milliers d'euros)</b>	101	3 000	868	401 200	20
<b>Nombre de droits de communication</b>	1	1	0	0	1

L'activité déclarative des domiciliataires a fortement progressé, passant de 25 déclarations de soupçon en 2020 à 105 déclarations de soupçon en 2021, soit une multiplication par 4,2. Cette évolution est à souligner au regard de la faible activité déclarative constatée depuis l'assujettissement des sociétés de domiciliation en 2009. Sur ces 105 déclarations de soupçon, seuls 23 professionnels assujettis ont déclaré en 2021, sur plus de 3.000 professionnels que compte la profession.

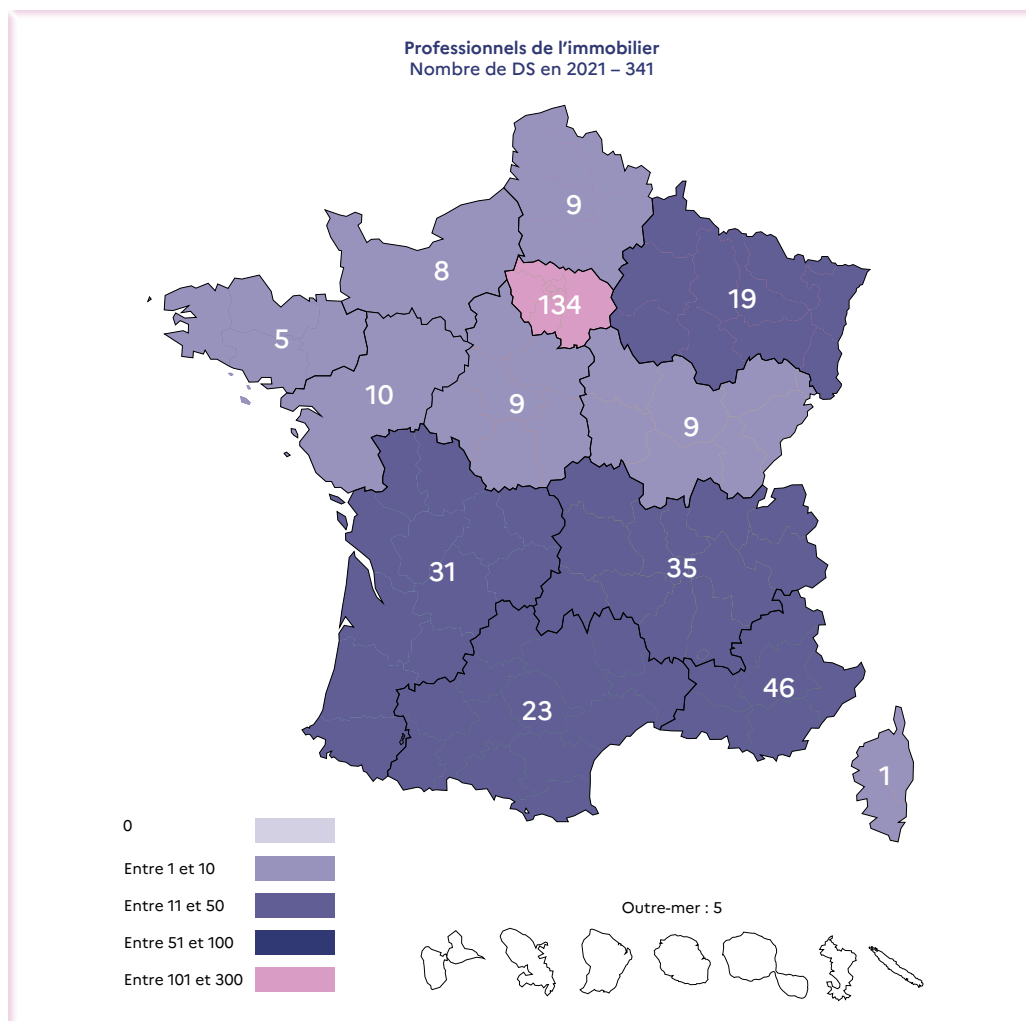
Toutes les déclarations de soupçon ont été adressées au moyen du portail déclaratif ERMES, ce qui montre une bonne appropriation de l'outil qui sécurise les échanges entre TRACFIN et les professionnels assujettis.

On constate, par rapport aux années passées, une modification de la répartition géographique de l'activité déclarative sur le territoire. En effet, si la région Grand Est était auparavant la région la plus fortement contributrice de signalements, en 2021 la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente plus de 39 % du flux déclaratif.

Alors que les années précédentes, près d'un signalement sur deux ne comportait pas de documents à l'appui du soupçon, en 2021, cette proportion passe à environ un tiers. Cette tendance est à encourager, dans la mesure où joindre des documents à une déclaration de soupçon (document d'identité, K-bis, enregistrement au tribunal de commerce, etc.) permet une action plus rapide et plus efficace du Service. Toutefois, la qualité des déclarations de soupçon demeure largement perfectible. Il est rappelé la nécessité de décrire avec précision les éléments constitutifs du soupçon dans l'analyse des faits.

## FICHE 16. Professionnels de l'immobilier<sup>90</sup>

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	178	274	376	271	341
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	468	635	697	414	690
<b>Nombre de droits de communication</b>	9	13	9	13	14



90. Voir analyse page 25



## FICHE 17. Secteur du jeu

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	1 226	1 311	1 839	1 737	1 969
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	119	135	212	151	182
<b>Nombre de droits de communication</b>	322	330	374	245	302

### *dont Casinos et clubs de jeux*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	946	954	1 339	1 070	1 238
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	56	81	127	66	90
<b>Nombre de droits de communication</b>	162	176	174	98	66

### *dont Jeux en ligne et sous droits exclusifs*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de DS</b>	280	357	500	667	731
<b>Enjeux financiers (en millions d'euros)</b>	63	54	85	85	92
<b>Nombre de droits de communication</b>	160	154	200	147	236

### Casinos et clubs de jeux

À l'origine de 1 238 déclarations de soupçon sur l'année, les casinotiers ont eu une activité déclarative record sur le deuxième semestre 2021 avec 1 110 DS. En comparaison, on dénombrait 773 DS sur le second semestre 2019 lorsque la profession avait atteint un total annuel de 1 270 DS. Ce bilan s'avère largement positif, bien que la reprise économique du secteur induise nécessairement un effet de rattrapage sur le flux déclaratif.

Le processus de standardisation initié par les groupes de casinos doit désormais se traduire par une amélioration des procédures d'examen renforcé et de mise sous surveillance des personnes déclarées. TRACFIN note les efforts de certains établissements en matière d'analyse qui se traduisent par un exposé des faits plus détaillé reprenant, d'une part, l'ensemble des éléments de connaissance client collectés

depuis l'entrée en relation et, d'autre part, les faits atypiques à l'origine du soupçon.

Le nombre de transmissions comportant des éléments issus de déclarations de soupçon de la profession est relativement stable depuis plusieurs exercices. La vigilance de certains établissements a également permis d'obtenir des informations d'intérêt sur des personnes présentant un risque en matière de financement du terrorisme.

Enfin, TRACFIN souligne le manque d'implication de certains opérateurs de petite ou moyenne envergure dont la pratique déclarative démontre des lacunes. De fait, certaines déclarations restent peu ou prou inexploitable en raison de l'absence d'analyse dans l'exposé des faits et du manque d'exhaustivité des pièces jointes.

### Jeux en ligne et sous droits exclusifs

Sur les trois derniers exercices, le secteur du jeu en ligne poursuit une dynamique positive avec un montant total de déclarations de soupçon toujours en hausse. Très favorisé par le contexte sanitaire, le vecteur numérique affiche une légère hausse de 6,6 % du volume de déclarations de soupçon cette année.

Toutefois, les évolutions enregistrées en 2020 et 2021 sont à mettre au crédit de quelques opérateurs qui ne sont pourtant pas les principaux opérateurs du marché. Ces derniers pourraient, semble-t-il, déclarer davantage d'opérations suspectes et réduire les délais de transmissions des déclarations de soupçon à TRACFIN.

Au plan opérationnel, il apparaît que les principaux acteurs possèdent une classification jugée satisfaisante sur les risques liés à l'origine des fonds. En revanche, la méthodologie de jeu, qui est un élément susceptible d'apporter des informations sur les intentions du joueur (*sure bet*<sup>91</sup>, ratio enjeux placés/montant d'alimentation, récurrences des prises de jeux sur paris annulés), n'est pas systématiquement intégrée à la classification des risques des opérateurs. Du moins, peu de déclarations de soupçon font référence à des remontées de ce type.

---

91. Le **surebet**, de l'anglais « *sure* » (« sûr ») et « *bet* » (« pari »), est une méthode de pari qui vise à garantir le gain en jouant sur les différences de cotes entre **bookmakers**.